



La lutte contre le racisme et la discrimination dans les activités de la police

Recommandation de politique générale de l'ECRI n° 11 : Points principaux

” La montée de la menace du terrorisme a rendu la mission quotidienne de la police à savoir protéger nos populations, plus difficile et plus exigeante que jamais.

La police doit protéger les droits et la sécurité de tous les membres de la société, quelle que soit leur appartenance ethnique, religieuse ou autre.

Les lignes directrices de l'ECRI sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police peuvent aider les pouvoirs publics, les forces de police et les groupes minoritaires à unir leurs efforts pour rendre la société plus sûre et plus respectueuse des droits de tout un chacun.

MESSAGE CLÉ

— La police a un rôle fondamental à jouer dans la lutte contre le racisme et la discrimination :

- ▶ en étant capable d'exercer ses activités dans une société plurielle dans le respect des droits de l'homme ;
- ▶ en s'abstenant de pratiquer le profilage racial ; et
- ▶ en surveillant les incidents racistes et en menant des enquêtes efficaces sur les infractions racistes.

SÉLECTION DE RECOMMANDATIONS

1. Instaurer de bonnes relations entre la police et les groupes minoritaires.

— Les pouvoirs publics, la société civile et la police devraient agir de concert pour :

- ▶ former la police à exercer ses activités dans le contexte d'une société plurielle et la soumettre à l'obligation légale de prévenir la discrimination ;
- ▶ encourager le recrutement au sein de la police de membres des groupes minoritaires ;
- ▶ veiller à ce que la police s'engage auprès des groupes minoritaires afin de dialoguer et coopérer de manière régulière.



2. Mettre fin au profilage racial et responsabiliser davantage la police,

- ▶ en interdisant le profilage racial et en le remplaçant par un standard de « soupçon raisonnable »;
- ▶ en assurant le suivi des incidents de profilage racial pratiqué par la police;
- ▶ en enquêtant sur les cas présumés de discrimination raciale par la police par le biais d'un organe indépendant et en veillant à ce que les auteurs soient traduits en justice;
- ▶ en apportant un soutien aux victimes de discrimination raciale de la part de la police.

3. Veiller à ce que la police aide à combattre et à surveiller le racisme au sein de la société,

- ▶ en enquêtant sur les infractions racistes et en veillant à ce qu'elles soient enregistrées et publiées de façon précise;
- ▶ en encourageant les victimes et les témoins d'incidents racistes à se manifester et à signaler ces incidents;
- ▶ en adoptant une définition large de l'incident raciste, telle que « tout incident qui est perçu comme étant raciste par la victime ou toute autre personne ».

PROFILAGE RACIAL

L'ECRI définit le profilage racial comme étant « L'utilisation par la police, sans justification objective et raisonnable, de motifs tels que la race, la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique dans des activités de contrôle, de surveillance ou d'investigation ».



ECRI – LIENS UTILES

Recommandation de politique générale n° 11 de l'ECRI: La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police
http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/GPR/EN/Recommandation_N11/Recommandation_11_fr.asp

Recommandation de politique générale n° 8 de l'ECRI: Lutter contre le racisme tout en combattant le terrorisme
http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/GPR/EN/Recommandation_N8/Recommandation_8_fr.asp

Recommandation de politique générale n° 7 de l'ECRI: Législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale
http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/GPR/EN/Recommandation_N7/Recommandation_7_fr.asp

FAITS ET CONSTATATIONS

« Il n'existe que très peu de recherches et de suivi au sein des États membres du Conseil de l'Europe concernant le profilage racial. On déplore de sérieuses lacunes en matière de connaissances tant en ce qui concerne la recherche sur les méthodes visant à identifier et à mesurer le profilage racial qu'en matière d'études couvrant les différents aspects évoqués ci-dessus concernant la définition du profilage racial, c'est-à-dire les critères d'efficacité, de nécessité et de nuisance causée par le profilage racial. L'ECRI considère que ces lacunes favorisent la perpétuation sans obstacle de la pratique du profilage racial et son intensification dans des contextes sécuritaires spécifiques. » Rapport explicatif de la Recommandation de politique générale n° 11 de l'ECRI, paragraphe 40.

« Les noirs sont également victimes de discrimination dans les pays où des communautés noires vivent depuis des décennies. Ils sont souvent plus nombreux dans les zones d'habitation défavorisées, sont plus souvent arrêtés et fouillés par la police... que la population blanche » Rapport annuel de l'ECRI 2014.